



MÉMO-TRI!



À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2022, DÉPOSEZ **TOUS VOS EMBALLAGES** DANS LES CONTENEURS JAUNES À DISPOSITION PRÈS DE CHEZ VOUS.

NOUVEAUTÉ

Barquettes, pots, gobelets et boîtes en plastique, tubes, poches et filets en plastique, capsules en plastique, sachets, blisters et films en plastique.

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en acier et en aluminium



Briques alimentaires



100% DES EMBALLAGES SE TRIENT!



DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

APLATIR les bouteilles et les briques alimentaires dans le sens de la longueur.

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES. (bien les vider)

NE SURTOUT PAS LES EMBOÎTER.



SEULS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS CETTE BORNE

LES OBJETS EN PLASTIQUE SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

DÉPOSEZ DANS LES CONTENEURS BLEUS **TOUS** LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS.

Journaux, revues, magazines et prospectus (sans film plastique)



Catalogues, et annuaires



Courriers, enveloppes et impressions



Cahiers, bloc-notes, livres et tous les autres papiers



Petits emballages cartonnés



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT ET LES EMBALLAGES EN CARTON AUSSI !

DÉPOSER EN VRAC SANS SAC.

APLATIR LES EMBALLAGES EN CARTON.



LES CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



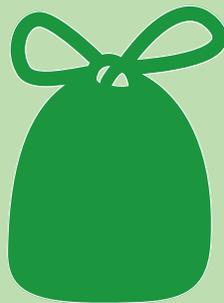
Géolocalisation des bornes d'apport volontaire sur www.sydeme.fr et sur app

UNE QUESTION ? Contactez-nous au **03 88 01 67 07**



MÉMO-TRI!

BIODÉCHETS

NE PAS DÉPOSER D'EMBALLAGES DANS LE SAC VERT

EMBALLAGES EN VERRE



NE DÉPOSER QUE LE VERRE D'EMBALLAGE

RETIRER LES BOUCHONS ET COUVERCLES DES CONTENANTS

NE PAS DÉPOSER verres à boire, vaisselle cassée, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique...)



RÉSIDUELS




UN DOUTE SUR LA DESTINATION D'UN DÉCHET ? DÉPOSEZ-LE DANS LE SAC BLEU.

NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS DANS LE SAC BLEU

TEXTILES



LES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES DÉCHIRÉS, TÂCHÉS ET TROUÉS SONT ÉGALEMENT ACCEPTÉS.

NE PAS DÉPOSER DES TEXTILES HUMIDES



Déchèterie

-  PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE
-  BOIS
-  GROS ÉLECTROMÉNAGER
-  AMEUBLEMENT
-  CARTONS
-  LAMPES
-  DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES
-  DÉCHETS VERTS
-  TOUT-VENANT INCINÉRABLE
-  PILES ET ACCUMULATEURS
-  ENCOMBRANTS
-  PAPIERS
-  DÉBRIS / GRAVATS PROPRES
-  HUILES VÉGÉTALES
-  MÉTAUX
-  DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS)

Géolocalisation des bornes d'apport volontaire sur www.sydeme.fr et sur 

UNE QUESTION ? Contactez-nous au **03 88 01 67 07**

